

## SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

### CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour :

- **AGRANDISSEMENT DU RPI SAINT-LEON/SORBIER/LIERNOLLES - DCM à prévoir**
- **MOTION CONTRE LA CARTE SCOLAIRE 2023**

  
Le 24.02.2023  
Le Maire, LAFAYE Christian

### PROCES-VERBAL

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LEON – SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAYE Christian, Maire.

Etaient présents : LAFAYE Christian, DAVIAU Annie, JULLIEN François, DEVAUX Sylvain, PROT Marie-Noëlle, VAUDELIN Adèle, VALENTE DE SOUSA Carole, HUMBLLOT Paula

Etaient excusé (s) : MINARD Pierrick, FALCHETTO Nathalie, PERRET Bastien, FRADIN Claudine, GENOUD Thiéry, REVARDEAU Bastien, TALON Laurent

Procurations : : PERRET Bastien, MINARD Pierrick, FRADIN Claudine, TALON Laurent

A été nommé (e) secrétaire de séance : DEVAUX Sylvain

#### *Délibération n°16/2023*

#### **AGRANDISSEMENT DU RPI SAINT-LEON/SORBIER/LIERNOLLES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération créant le regroupement pédagogique intercommunal du 28 novembre 1988 entre Saint-Léon et Sorbier ;

Considérant la convention du 1<sup>er</sup> septembre 1989 pour la répartition de charges afférentes à la mise en place du RPI ;

Vu la délibération du 07 novembre 1989 adoptant la convention de répartition des charges ;

Vu la délibération du 09 mars 1990 approuvant l'adhésion de la Commune de Liernolles au RPI,

Considérant la convention du 10 septembre 1990 pour la répartition des charges entre Saint-Léon, Sorbier et Liernolles,

Considérant la convention modifiée par délibération du 29 janvier 1997 pour la répartition des charges ;

Considérant la demande de la commune de Montcombroux-les-Mines du 14 février 2023 à adhérer au regroupement pédagogique intercommunal Saint-Léon, Sorbier et Liernolles,

Mr le Maire expose la « menace » de la carte scolaire 2023 à l'Assemblée.

Devant cette situation, il explique le projet d'adhésion de la Commune de Montcombroux-Les-Mines au regroupement pédagogique intercommunal Saint-Léon, Sorbier, Liernolles, en conservant la convention de répartition des charges actuelle.

Cela pourrait entraîner la sauvegarde des classes.

Le conseil municipal décide :

- d'approuver ce projet de l'adhésion de la Commune de Montcombroux-Les-Mines au regroupement pédagogique intercommunal Saint-Léon, Sorbier, Liernolles
- d'autoriser Mr le Maire à signer et à intervenir pour toutes actions concernant cette convention.

**Délibération n°17/2023**

**MOTION CONTRE LA CARTE SCOLAIRE 2023**

Les communes constituant le SIVOS de JALIGNY SUR BESBRE et sa présidente ont appris avec stupeur l'ampleur des suppressions de postes prévues pour la rentrée 2023. Sur le territoire national, ce ne sont pas moins de 1.117 postes du premier degré qui seront supprimés, à peine compensés par les 450 postes d'enseignants stagiaires, ce qui conduit à 667 suppressions de moyens d'enseignement.

De plus, ces suppressions sont brutales, bien souvent sans concertation avec les élus locaux et résonnent comme une trahison faite aux communes et aux élus locaux, premier maillon, juste bon à gérer la crise liée au covid. Dans le seul département de l'Allier, on compte vingt-neuf suppressions, dont la moitié exactement pour le Département de l'Allier, par rapport aux quatre départements académiques.

Ces suppressions vont à l'encontre tant des déclarations du Président de la République lors de la campagne présidentielle et en présence des maires à l'Élysée que des déclarations du ministre.

Les conséquences de ce désengagement de l'État sont désastreuses pour les familles, pour les enfants, pour la communauté éducative, tout comme pour l'éducation prioritaire. Il s'agit d'un choix purement politique : les moyens dédiés à l'Education Nationale sont de plus en plus contraints et personne n'ignore que c'est le Ministère des Finances qui décide au lieu et place des autres ministères.

Les campagnes ont déjà connu le départ de nombre de services publics. Le gouvernement organise le déclin de certains territoires notamment les territoires ruraux, alors qu'il devrait garantir leur attractivité. Ces annonces désastreuses sont pour notre territoire, pour l'éducation de nos enfants et pour la vie dans nos campagnes, sans parler du fait qu'elles impacteront le personnel communal mis à disposition des enseignants.

Il s'agit d'un gaspillage considérable d'argent public, puisque bon nombre des suppressions interviennent après que les collectivités et l'État lui-même ont financé des réhabilitations d'écoles, offrant ainsi un cadre d'études le mieux adapté aux élèves.

C'est pourquoi, les élus du SIVOS de JALIGNY SUR BESBRE et sa Présidente demandent au gouvernement de remettre l'école au milieu du village.

Bien sûr, il existe une baisse tendancielle de la démographie scolaire dans notre Département. Mais ces estimations, par nature très fluctuantes, demandent d'abord à être confirmées, alors que les décisions sont prises à l'automne précédent la rentrée. Ensuite, l'Allier ne représente que 30% de la baisse du nombre d'élèves dans l'Académie : comment comprendre qu'il subisse alors 50% des postes supprimés ? Enfin, une amélioration du « taux d'encadrement » (nombre d'enseignants par élève) serait justement l'occasion d'une amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui sont loin d'être optimales aujourd'hui.

Le rôle de la puissance publique n'est-il pas « d'accompagner le déclin », pour de le combattre et l'inverser, le SIVOS de JALIGNY s'interrogeant sur la vraie finalité du territoire éducatif rural, projet dans lequel il est inscrit ?

C'est pourquoi, les communes constituant le SIVOS de JALIGNY SUR BESBRE et sa présidente soutiennent l'ensemble des mobilisations des parents d'élèves, enseignants et élus municipaux directement concernés : tous demandent simplement le respect des valeurs de la République et la reconstruction d'un service public d'éducation en capacité de faire reculer les inégalités sociales et de réussite scolaire partout sur le territoire national, qui passe inévitablement par un moratoire immédiat de la carte scolaire 2023.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 7 mars à 19h00.